

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/077/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA
JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la
politique jeunesse de la Ville de Marseille.**

24-41278-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2021 (INSEE) 169 161 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir les associations oeuvrant pour la jeunesse selon 2 axes :

L'Action Jeunesse :

Il s'agit de soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit ici par la mobilisation d'un budget de 75 000 Euros (soixante-quinze mille Euros). Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Outre les critères relatifs à la fiabilité du projet associatif (diagnostic, éléments de bilan et d'évaluation), une attention particulière a été portée :

- aux associations dont le projet favorise l'émancipation des jeunes ;
- aux associations dont le projet s'inscrit dans son territoire, et dans une démarche de développement local ;
- aux associations dont le projet favorise la cohésion sociale sur son territoire et la lutte contre les discriminations.

Le soutien aux associations animant des accueils de jeunes :

La Ville de Marseille, dans le cadre de sa politique globale en faveur de la jeunesse, propose, de concert avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, de soutenir financièrement les Accueils de Jeunes, lieux d'émancipation et d'apprentissage de la citoyenneté, développés par des associations sur l'ensemble des secteurs de la Ville.

Pour rappel, les Accueils de Jeunes sont des Accueils collectifs de mineurs (14-17 ans) bénéficiant d'une convention dérogatoire avec les services de l'État, leur singularité réside dans le fait qu'ils permettent au public de circuler librement et qu'il n'y a pas d'obligation en termes de participation aux différents projets et actions.

Cette souplesse des Accueils de Jeunes est destinée à favoriser les projets organisés par les jeunes, notamment sur les temps propices que sont le soir, les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires. La libre adhésion contribue à l'émancipation des jeunes. Les actions s'inscrivent dans un projet éducatif établi par la structure.

En soutenant les Accueils de Jeunes par un financement dédié, la Ville de Marseille soutient des acteurs de territoire qui connaissent les besoins des jeunes et des professionnels, et qui contribuent au dialogue et à la conduite des projets municipaux en faveur de la jeunesse.

Le soutien financier aux Accueils de Jeunes concerne l'ensemble des secteurs de la ville. Il prend en compte la fréquentation déclarée. L'implantation sur un territoire relevant de la politique de la Ville est valorisée.

En 2023, ce sont 21 structures qui ont pu être accompagnées financièrement par la Ville de Marseille. Cette année, 24 associations labellisées, dont 2 nouvelles structures et 2 structures en reprise d'activité ont sollicité une aide au fonctionnement pour la mise en œuvre de leur Accueil de Jeunes. Le présent rapport propose une deuxième répartition des crédits alloués au financement des cinq accueils de jeunes n'ayant pas été présentés lors du précédent conseil ainsi que l'attribution

exceptionnelle d'un « bonus transport » à l'ensemble des Accueils de Jeunes pour favoriser la mobilité et la découverte du territoire marseillais.

C'est une répartition des crédits de 71 366 Euros (soixante et onze mille trois cent soixante six Euros) qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour soutenir le fonctionnement de cinq accueils de jeunes en exercice en 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de subvention à l'association de notre secteur qui porte des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes :

Association	N° de dossier	Nom du projet	Arrondissement	Montant en Euros
Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	4180	Passez-nous l'expression !	13011	1 000

ARTICLE 2 La dépense pour les actions jeunesse de 114 000 Euros (cent quatorze mille euros), dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, est imputée sur les crédits inscrits Budget 2024 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.11 - Programme 11012413 – Service 05032

ARTICLE 3 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Jeunes :

Gestionnaire	Accueil de Jeunes	Montant en Euros
Institut de Formation d'Animation et de Conseil 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières	St Barnabé	5 616
Synergie Family 280 boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille	La Rouguière	16 500
	Les Caillols	1 500
Association des équipements collectifs les Escourtines	Les Escourtines	10 750
Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaitre	Bois Lemaitre	8 250
TOTAL		42 616

ARTICLE 4 La dépense pour les accueils de jeunes, 71 366 Euros (soixante et onze mille trois cent soixante six Euros) Euros, dont 42 616 Euros (quarante deux mille six cents seize Euros) pour des accueils sur notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024 - Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.1 - Programme 11012413 – Service 05032

ARTICLE 5 Sont approuvées les conventions ci annexées.

ARTICLE 6

Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer lesdites conventions ainsi que tous actes ou documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024